



Annexe 1

Procédure opérationnelle standard (SOP) :

Programme des *Monographies* du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) sur l'identification des dangers cancérigènes pour l'Homme

Contexte

1. Le CIRC et le siège de l'OMS sont des organisations dédiées à la santé publique, qui se fondent sur des données scientifiques factuelles. Le CIRC se charge de l'**identification des agents potentiellement cancérigènes**, tandis que le siège de l'OMS est responsable de l'**analyse complète des risques** liés à leur exposition dans des situations particulières, et de la formulation de recommandations en matière de gestion de ces risques. Le CIRC et le siège de l'OMS procèdent à l'examen systématique des informations disponibles pour produire des **documents faisant autorité** et faire progresser les connaissances. Les deux organisations doivent coopérer et se coordonner étroitement pour communiquer les conclusions et les évaluations des *Monographies du CIRC* à toutes les parties prenantes.
2. Le siège de l'OMS apporte son concours au CIRC dans la production des *Monographies*. L'implication du siège de l'OMS dans la stratégie de communication garantit la prise en compte de ces évaluations dans les politiques de santé publique et les mesures de prévention au niveau international.
3. La procédure opérationnelle standard garantit transparence et coordination entre le CIRC et le siège de l'OMS en ce qui concerne la sélection des agents à évaluer et le calendrier des évaluations. Elle définit également la procédure à suivre par les deux organisations pour coordonner leurs activités de communication et de diffusion, en précisant les différentes étapes et leur timing.
4. Etant donné que la responsabilité globale du programme des *Monographies du CIRC* incombe à la Direction du CIRC, c'est à elle qu'appartient la décision finale concernant les agents à évaluer et le calendrier de ces évaluations. Lors de sa 54^e session, le Conseil scientifique a réaffirmé ce principe en soulignant que « le choix des agents à évaluer et du calendrier de leur évaluation doit continuer à se faire exclusivement sur des critères scientifiques et [que] c'est au Directeur du CIRC d'en décider » (Document [GC/60/4](#)). La procédure opérationnelle standard garantit que ces décisions sont prises en étroite concertation avec le siège de l'OMS et sont le reflet d'un consensus.

5. L'identification de la cancérogénicité, telle qu'elle est réalisée dans le cadre des *Monographies du CIRC*, prend en compte toutes les voies et tous les types d'exposition. Dans le cas particulier de la **présence, dans les aliments, d'agents susceptibles de présenter des risques de cancérogénicité** [domaines relevant de l'évaluation des risques par le Comité mixte FAO/OMS sur les résidus des pesticides (JMPR) et le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA)], le calendrier de l'identification de la cancérogénicité des produits doit être défini avec le Secrétariat du JMPR et du JECFA. Sachant que les *Monographies du CIRC* considèrent toutes les circonstances et toutes les voies d'exposition (par exemple, l'exposition professionnelle ou environnementale lors de la fabrication ou de l'utilisation d'additifs alimentaires ou de contaminants, qui ne sont pas prises en compte dans les évaluations des risques par le JECFA et le JMPR), il convient de coordonner parfaitement l'évaluation de la cancérogénicité des produits par le CIRC et l'évaluation des risques pour la population par le siège de l'OMS, afin d'éviter toute confusion entre les rôles des différents programmes et d'optimiser l'efficacité du processus.

6. Cela implique notamment de **s'entendre au préalable sur le calendrier et sur la coordination au niveau de la communication**, pour s'assurer que l'interprétation des résultats et des conclusions soit sans ambiguïté. Il conviendra, dans cette communication, de **rappeler le contexte de l'évaluation des risques pour la population** et, si besoin, de préciser que les *Monographies du CIRC* vont de pair avec l'évaluation des risques effectuée par les programmes du siège de l'OMS.

7. Le programme des *Monographies du CIRC*, qui réunit des groupes de travail pluridisciplinaires composés d'experts scientifiques, fournit une évaluation scientifique quant à la cancérogénicité de certains agents, sur la base d'une méthodologie clairement définie (décrite dans le [Préambule aux Monographies du CIRC](#) (en anglais) révisé en 2019 à la suite d'une réunion du Groupe consultatif). Chaque réunion d'un Groupe de travail peut porter sur un ou plusieurs agents spécifiques ou évaluations.

8. Le siège de l'OMS suit des procédures très explicites lorsqu'il procède à l'évaluation des risques dans le cadre de ses activités normatives et de standardisation, en réponse aux demandes de directives ou de recommandations par ses Etats membres ou autres entités publiques. Le Comité chargé d'émettre des lignes directrices a été créé pour assurer la qualité de la méthodologie utilisée pour leur établissement, la transparence du processus décisionnel, son ancrage sur des données probantes et la bonne gestion des conflits d'intérêt, conformément au [WHO Handbook on Guideline Development](#) (Manuel de l'OMS sur l'élaboration des lignes directrices).

Principaux participants

9. Pour chaque réunion d'évaluation des *Monographies*, un des membres du programme des *Monographies du CIRC* sera **désigné comme responsable**.

10. Pour chaque réunion des *Monographies*, des chercheurs du CIRC et leurs homologues du siège de l'OMS seront sélectionnés en fonction du ou des agents soumis à l'évaluation. Pour chaque agent proposé par le CIRC, le siège de l'OMS sera invité à désigner un **représentant ou point de contact** qui fera partie du Secrétariat conjoint CIRC/OMS de la *réunion des Monographies*. Son rôle consiste notamment à guider le Groupe de travail dans son processus d'identification d'une éventuelle cancérogénicité (conformément au Préambule des *Monographies*). Ce représentant de l'OMS participera également, au besoin, à la diffusion des résultats. Le CIRC peut également, de son côté, désigner des points de contact qui rejoindront le Comité de pilotage des Groupes chargés de formuler des avis d'experts sur les produits concernés ou d'évaluer les risques qu'ils font encourir à la population, ou des Groupes chargés de l'élaboration des lignes directrices.

11. La coordination de la communication au sujet des évaluations des *Monographies du CIRC* constitue l'objectif central de cette procédure opérationnelle standard. Après désignation du représentant du siège de l'OMS (voir paragraphe 24), les scientifiques du CIRC et de l'OMS vont devoir s'accorder sur le contenu technique de l'évaluation. Par la suite, ce sont les responsables de la communication du CIRC et de l'OMS qui devront coordonner la communication et la diffusion des résultats de l'évaluation. C'est le siège de l'OMS qui sera chargé de diffuser les informations relatives au programme des évaluations à venir et aux résultats des évaluations auprès des autres unités concernées du siège de l'OMS et de ses bureaux régionaux.

Planification stratégique

12. Comme indiqué dans le Préambule aux *Monographies du CIRC*, un « Groupe consultatif chargé d'établir les priorités pour les *Monographies du CIRC* », composé d'experts scientifiques externes, se réunit tous les cinq ans dans le cadre du programme des *Monographies*. Le CIRC en assure le Secrétariat, mais ne participe pas à la sélection des agents à évaluer en priorité.

13. Le Groupe consultatif examine les résultats d'un appel public à désigner les agents à considérer, et recommande **ceux qui sont à évaluer en priorité**. Tous les agents figurant sur la liste définitive retenue sont à évaluer en priorité. Le Groupe consultatif peut toutefois procéder à une sous-classification supplémentaire selon qu'il considère la priorité comme « élevée, moyenne ou faible ». Par souci d'efficacité, le CIRC peut évaluer plusieurs agents prioritaires au cours d'une même réunion des *Monographies*, par exemple lorsqu'il s'agit de produits chimiques appartenant à la même classe de composés.

14. Comme indiqué dans le Préambule aux *Monographies du CIRC*, le Groupe consultatif sur les priorités du CIRC sélectionne les agents à évaluer sur la base de deux critères principaux : a) l'existence de données probantes sur l'exposition humaine et b) l'existence de données ou de soupçons sur leur cancérogénicité. Ainsi, lors de la sélection des priorités, le Groupe consultatif évalue la nature et le niveau d'exposition humaine (« profil d'exposition ») aux différents agents, ainsi que l'état global des données scientifiques indiquant une cancérogénicité potentielle.

15. La composition du Groupe consultatif et le résultat de ses délibérations font l'objet d'un rapport complet publié sur le site internet du CIRC et d'une synthèse publiée en libre accès dans la revue *The Lancet Oncology*.

16. Le CIRC invitera le siège de l'OMS à désigner un ou plusieurs membres de son personnel à faire partie du Secrétariat conjoint CIRC/siège de l'OMS de la réunion du Groupe consultatif, six mois avant la date prévue de la réunion. Le siège de l'OMS devra transmettre leur nom au CIRC au plus tard trois mois avant la réunion.

17. Le CIRC transmettra la liste des agents à évaluer, établie suite à l'appel public, aux représentants du siège de l'OMS, lequel peut également rajouter à cette liste d'autres agents à évaluer en priorité. **Au plus tard un mois avant la réunion**, le siège de l'OMS informera le CIRC des évaluations, politiques, lignes directrices ou recommandations, en vigueur ou en projet, relatives aux agents figurant sur la liste. Ces informations seront transmises au Groupe consultatif, afin qu'il en tienne compte lors de la sélection des agents prioritaires. Par ailleurs, il sera rappelé au Groupe consultatif que l'évaluation des risques posés par l'exposition à ces agents dans différentes situations n'est pas du ressort des *Monographies du CIRC*, leur champ d'action étant l'évaluation de leur potentiel de cancérogénicité.

18. Qu'ils fassent partie du CIRC ou de l'OMS, les membres du Secrétariat ne sont pas habilités à émettre des recommandations quant aux agents à évaluer en priorité, cette responsabilité incombant au Groupe consultatif.

19. **Dans un délai d'un mois après la réunion** du Groupe consultatif sur les priorités des *Monographies*, le CIRC transmettra à l'OMS son rapport de synthèse (sous forme d'une liste des agents qui pourraient faire l'objet d'une évaluation au cours des cinq prochaines années), lequel sera rendu public. Le rapport complet sera envoyé au siège de l'OMS dès qu'il sera disponible.
20. La liste des agents comprendra ceux dont l'évaluation, considérée comme hautement prioritaire, est à effectuer dans les deux ans et demi. Le Groupe consultatif devra également fournir un document motivant ses choix, qui pourra être consulté au siège de l'OMS.
21. Avant de la rendre publique, le CIRC transmettra au siège de l'OMS la liste des agents à évaluer, en lui demandant d'indiquer si l'évaluation des produits sélectionnés est susceptible d'avoir un impact sur ses programmes de travail, par exemple nécessiter de sa part la révision de directives et recommandations en vigueur ou l'élaboration de nouvelles lignes directrices, ou avoir des implications pour ses programmes et politiques de santé publique. Le siège de l'OMS disposera de trois semaines pour formuler des observations sur la liste des agents proposés et demander éventuellement le retrait de ceux dont il a récemment évalué les risques ou prévoit de le faire dans un avenir proche, et si (de son point de vue), l'évaluation du CIRC n'apporterait rien de nouveau (en termes de données ou de voies d'exposition). Si besoin, le siège de l'OMS et le CIRC se réuniront avant la finalisation de la liste pour discuter de toutes les questions en suspens.
22. Comme indiqué dans le Préambule aux *Monographies du CIRC*, le CIRC consultera le siège de l'OMS en cas de nécessité d'évaluer rapidement un risque de cancérogénicité émergent, conformément à la procédure décrite dans le paragraphe 35 ci-dessus.
23. Le siège de l'OMS désignera un point de contact qui le représentera lors de la ou des réunions d'évaluation portant sur des agents d'intérêts mutuels (voir paragraphe 24).
24. Etant donné que la responsabilité finale des programmes des *Monographies* incombe à la Direction du CIRC (notamment la responsabilité du financement extrabudgétaire alloué à chaque programme), c'est à elle qu'appartient la décision finale quant aux agents à évaluer et au calendrier de ces évaluations. Ces décisions seront toutefois prises après consultation approfondie avec le siège de l'OMS.
25. Le processus de consultation décrit ci-dessus permettra d'assurer une bonne coordination entre le siège de l'OMS et le CIRC, et la transparence des décisions lors de la sélection des agents. Il permettra également une répartition claire des responsabilités, conformément aux statuts et aux mandats du CIRC et de l'OMS.

Notification

26. Le CIRC tient une liste des principaux intéressés qu'il convient d'informer des prochaines *Monographies*. Cette liste est mise à jour avec le concours des membres de son Conseil de Direction et de son Conseil scientifique afin d'y inclure les interlocuteurs de ses Etats participants. A cette fin, le programme des *Monographies* publie une lettre d'information trois fois par an.
27. Le CIRC annoncera chaque réunion d'évaluation sur son site internet et celui du programme des *Monographies* **environ 12 mois avant la date de la réunion**. L'information sera transmise au siège de l'OMS par le biais de la lettre d'information sur les *Monographies du CIRC* décrite ci-dessus dans le paragraphe 40. Le Département de la communication de l'OMS (DCO-OMS) en informera le siège et les directeurs régionaux en vue d'une diffusion plus large.

Evaluation

28. Le siège de l'OMS communique au chef du programme des *Monographies du CIRC* (IMO) et au responsable CIRC de la réunion des *Monographies* le nom des représentants de l'OMS qui feront partie du Secrétariat conjoint CIRC/siège de l'OMS. Cette notification devra être reçue au moins six mois avant la date prévue de la réunion d'évaluation. Tous les membres du Secrétariat CIRC/OMS devront, dans la mesure du possible, s'engager à être présents sur place (à Lyon) pendant toute la durée de la réunion d'évaluation (soit une huitaine de jours).

29. Les membres du personnel du siège de l'OMS et du CIRC affectés au Secrétariat sont invités à remplir le formulaire simplifié de déclaration d'intérêts de l'OMS, tandis que tous les autres membres du Groupe de travail, experts invités, représentants et observateurs doivent remplir le formulaire standard de l'OMS¹. Ces formulaires sont systématiquement évalués par le responsable Bioéthique et conformité du CIRC, rattaché au Bureau de la Direction du CIRC.

30. Les membres du personnel du CIRC et du siège de l'OMS affectés au Secrétariat bénéficient d'un accès confidentiel aux documents de travail relatifs aux *Monographies du CIRC* avant la réunion d'évaluation, et à condition, s'ils sont disponibles, de ne les utiliser qu'à l'intérieur du CIRC et du siège de l'OMS.

31. Les procédures à suivre pour l'évaluation sont celles qui ont été définies dans la dernière version du Préambule aux *Monographies du CIRC* (janvier 2019) (<https://monographs.iarc.who.int/iarc-monographs-preamble-preamble-to-the-iarc-monographs/>).

Stratégie de communication et diffusion

32. Pour renforcer la coordination entre le siège de l'OMS et l'équipe du CIRC chargée de la communication (COM), cette dernière présentera chaque année les trois évaluations à venir des *Monographies* à l'équipe COM du Siège. Au cours de ces réunions, qui pourront avoir lieu soit en présentiel soit en ligne, l'équipe COM du CIRC présentera les agents en cours d'évaluation, en soulignant les risques que peut poser la communication à leur sujet, et associera dès le début l'équipe COM du siège de l'OMS à l'élaboration d'une stratégie de communication adaptée. En outre, pour chaque évaluation à venir, l'équipe COM du CIRC prendra contact avec le siège de l'OMS environ **deux mois** avant la réunion des *Monographies* pour discuter de la stratégie envisagée.

33. En fonction des commentaires de l'équipe COM du CIRC et du siège de l'OMS, la Direction du CIRC validera la stratégie de communication relative à l'annonce des résultats des *Monographies*.

34. La stratégie de communication comprend trois cas de figure (**illustrés dans le tableau et le diagramme figurant à la fin de l'Annexe 1**), à savoir :

i) Une stratégie de communication standard pilotée par le CIRC, qui comprend la publication de supports de communication sur son site internet et sur les réseaux sociaux, sans action proactive auprès des médias. Dans ce cas, le service COM du CIRC et le siège de l'OMS n'ont pas à suivre le calendrier ni les étapes de coordination décrits dans la procédure opérationnelle standard.

ii) Une stratégie de communication renforcée pilotée par le CIRC, à envisager si l'on anticipe un intérêt particulier de la part des médias (suscité, par exemple, par des tiers tels que le secteur privé, des ONG ou les

¹ Les modalités de complétion de la déclaration d'intérêts (DOI) pour le personnel OMS (CIRC et siège de l'OMS) feront l'objet d'une révision avec le Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique de l'OMS.

revues scientifiques publiant une synthèse de la réunion), ou si l'on pense qu'il est important d'informer un large public pour des raisons de santé publique ou en raison d'un intérêt marqué du public. Cette stratégie comprend des actions proactives de communication avec les médias (par exemple : communiqués de presse, conférences de presse), et nécessite une **coordination renforcée** avec le siège de l'OMS ainsi que le respect de la procédure opérationnelle standard.

iii) Une **stratégie de communication conjointe CIRC-OMS** dans le cadre de laquelle les deux organisations participent ensemble à la diffusion des évaluations. Cette stratégie peut s'appliquer dans le cas où l'identification de la cancérogénicité de certains agents et l'évaluation des risques liés à leur exposition sont déjà disponibles ou imminentes. Elle nécessite une coordination renforcée avec le siège de l'OMS et le respect absolu de la procédure opérationnelle standard.

35. Une synthèse des résultats de chaque évaluation effectuée dans le cadre des *Monographies* sera systématiquement publiée, généralement autour de **deux semaines et demie** après la clôture de la réunion, dans une revue biomédicale de premier plan (actuellement *The Lancet Oncology*).

36. Les résultats seront également diffusés sur le site internet du CIRC et sur les réseaux sociaux, sous forme de *News*, communiqués de presse, foires aux questions, infographies, vidéos, messages sur les réseaux sociaux et autres supports.

37. Les synthèses scientifiques sont rédigées et cosignées par les membres du Groupe de travail et le personnel scientifique du Secrétariat. Elles présentent les principales données scientifiques sur lesquelles reposent les évaluations finales, ainsi que toute opinion minoritaire significative émise par des experts. Elles mentionnent les noms des auteurs ainsi que les conflits d'intérêts déclarés dans les formulaires qu'il leur a été demandé de remplir. Alors qu'il contribue à l'élaboration des autres supports de communication (voir ci-dessous), le Département de la communication de l'OMS ne participe pas à la rédaction des résumés scientifiques.

38. En cas de sélection de la **stratégie de communication standard** pilotée par le CIRC, c'est l'équipe COM du CIRC qui en gère la diffusion, en collaboration avec le chef du programme des *Monographies du CIRC* (IMO) et le responsable CIRC de la réunion. Les supports de communication (communiqués, foires aux questions, infographies et courtes vidéos) sont transmis au siège de l'OMS **dans les 14 jours calendaires suivant la fin de la réunion**.

Les paragraphes 53 à 60 s'appliquent exclusivement en cas de **stratégie de communication renforcée pilotée par le CIRC**.

39. En cas de sélection de la **stratégie de communication renforcée** pilotée par le CIRC, l'équipe COM du CIRC prendra contact avec le siège de l'OMS **deux mois avant la réunion d'évaluation**. C'est elle qui rédigera les grandes lignes de cette stratégie, en étroite collaboration avec le Département de la communication de l'OMS et en concertation avec le chef du programme IMO, le personnel technique de l'OMS concerné et le responsable de la réunion du CIRC.

40. **Un mois avant la réunion d'évaluation**, l'équipe COM du CIRC commencera à rédiger un communiqué de presse ainsi qu'une foire aux questions, ou à établir une liste de points à aborder dans les discussions. Ces documents seront finalisés avec le concours du Département de la communication de l'OMS une fois l'évaluation achevée.

41. Un mois avant la réunion d'évaluation, le programme IMO du CIRC conviendra avec la revue *The Lancet Oncology* d'une date de publication pour le rapport de synthèse. La date choisie devra laisser suffisamment de temps pour préparer l'ensemble des supports de communication. Toutes les parties devront respecter l'embargo imposé par la revue avant la publication. Si le CIRC et l'OMS prévoient des activités complémentaires, la date de publication pourra être ajustée en fonction des calendriers arrêtés par les deux organisations.
42. **Dans les sept jours calendaires** suivant la fin de la réunion d'évaluation, l'équipe COM du CIRC révisera le communiqué de presse et la foire aux questions (notamment tous les points de discussion pertinents) en tenant compte de l'évaluation finale. Le Département de la communication du siège de l'OMS sera invité à formuler des commentaires, qui devront être transmis dans un délai maximum de **cinq jours ouvrables**. Si aucun retour n'est reçu dans les délais impartis, le siège de l'OMS sera considéré comme satisfait du projet. Dans les trois jours suivant la fin de la réunion d'évaluation, l'équipe COM du CIRC fournira, sous embargo, les résultats de la classification des produits évalués au Département de la communication de l'OMS, s'il en a fait la demande.
43. Le CIRC et le siège de l'OMS peuvent également décider d'organiser une réunion d'information **cinq jours ouvrables** avant la publication, pour présenter et expliquer les évaluations à leurs collègues de l'OMS, au siège et dans les bureaux régionaux.
44. Le Directeur du CIRC approuvera la version finale du communiqué de presse, de la foire aux questions et des points de discussion au plus tard **deux jours ouvrables** avant la publication de la synthèse scientifique et du communiqué de presse. Le Département de la communication de l'OMS diffusera les documents finaux, sous embargo, auprès des Directions des divisions et départements concernés du siège, ainsi qu'aux bureaux régionaux. Le Département de la communication de l'OMS pourra également choisir de partager ces documents, toujours sous embargo, avec les Etats membres de l'OMS, par l'intermédiaire de leurs représentations basées à Genève. Le programme IMO du CIRC fournira également, sous embargo, ces mêmes documents aux membres du Groupe de travail. C'est le coordinateur des organes directeurs du CIRC qui les distribuera aux membres du Conseil de Direction.
45. L'équipe COM du CIRC transmettra, sous embargo, le communiqué de presse aux principales parties prenantes, notamment aux partenaires intéressés, au moins **deux jours ouvrables** avant sa publication.
46. Dans certaines situations, il peut s'avérer nécessaire de revoir ou d'adapter les délais indiqués ci-dessus. Toute modification de ce type doit faire l'objet d'une discussion et d'un accord entre le siège de l'OMS et le CIRC. Il conviendra toutefois de suivre les étapes décrites ci-dessus dans l'ordre indiqué.

*Les paragraphes 61 à 66 s'appliquent exclusivement en cas de sélection d'une **stratégie de communication conjointe CIRC-OMS***

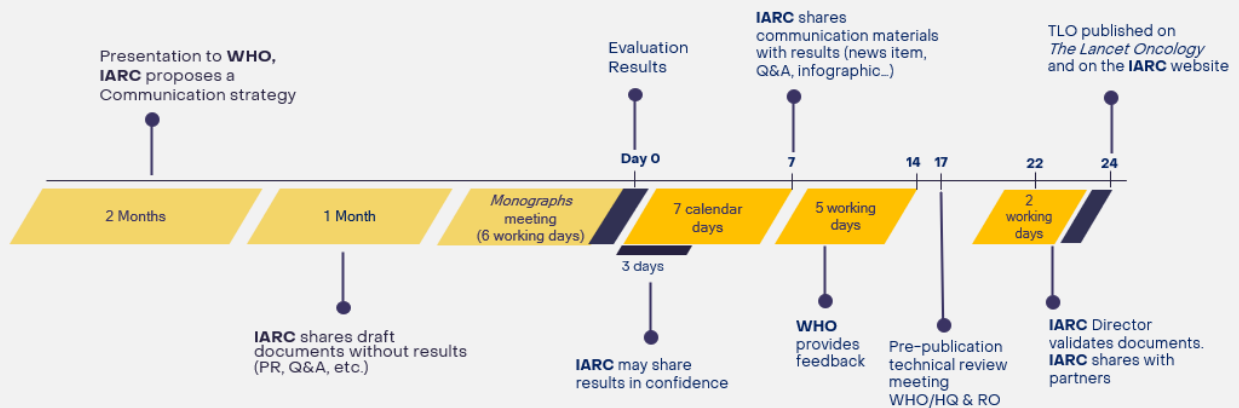
47. En cas de sélection d'une **stratégie de communication conjointe CIRC-OMS**, l'équipe COM du CIRC prendra contact avec le siège de l'OMS environ **deux mois avant la réunion d'évaluation**. Le CIRC et le siège de l'OMS peuvent convenir de **publier conjointement des supports de communication** (dossier et communiqué de presse, foire aux questions...).
48. Les mêmes calendriers que ceux fixés pour la stratégie de communication renforcée s'appliqueront.
49. Le chef du programme IMO et le responsable de la réunion d'évaluation du CIRC se concerteront avec le siège de l'OMS afin d'harmoniser les messages et le timing.
50. Les calendriers pourront être révisés si nécessaire, en concertation entre le CIRC et le siège de l'OMS.
51. Les supports de communication — notamment le résumé, la foire aux questions et les messages clés — seront transmis au siège de l'OMS pour examen avant leur publication, conformément au calendrier convenu.
52. Le siège de l'OMS et le CIRC désigneront conjointement des porte-paroles et se concerteront pour répondre aux médias.

Le tableau et les diagrammes ci-dessous résument et illustrent les stratégies de communication.

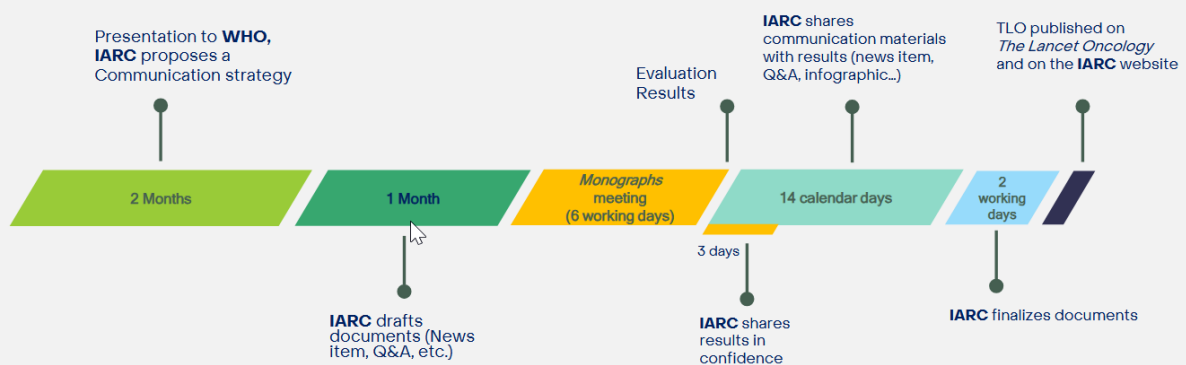
Type de Communication	Action	Calendrier
Equipe COM du CIRC+ équipe Communication du siège de l'OMS	<i>Réunion</i> : présentation des réunions programmées dans l'année	Chaque année
Stratégies standard + stratégie renforcée	Le CIRC et le siège de l'OMS discutent de l'évaluation et de la stratégie de communication à adopter	Deux mois avant la réunion
Stratégie standard + stratégie renforcée	Le CIRC élabore et partage les supports de communication : ébauches de communiqués de presse, de foire aux questions pour la stratégie renforcée	Un mois avant la réunion
Stratégie standard + stratégie renforcée	L'équipe COM du CIRC transmet éventuellement au DCO-OMS, sous embargo, la classification des agents étudiés	Dans les trois jours suivant la fin de la réunion
Stratégie standard	Le CIRC partage avec le siège de l'OMS les supports de communication avec les résultats	Dans les 14 jours calendaires suivant la fin de la réunion

Stratégie renforcée (contact des médias)	Le CIRC envoie au DCO-OMS une version révisée du projet de communiqué de presse incluant la classification des agents évalués	Dans les sept jours calendaires suivant la fin de la réunion (jour 0→jour 7)
Stratégie renforcée (contact des médias)	L'OMS renvoie ses commentaires	Dans les cinq jours ouvrables suivant la réception des documents (J 14)
CIRC + siège et bureaux régionaux de l'OMS (dossier technique)	Réunion d'information technique préalable à la publication, pour attirer l'attention du siège et des bureaux régionaux de l'OMS sur les conclusions de la réunion d'évaluation et les points à aborder dans les discussions	Cinq jours ouvrables avant la publication (J 17)
Stratégie renforcée (contact des médias)	Le Directeur du CIRC valide et signe les documents finalisés	Deux jours ouvrables avant la publication dans <i>The Lancet Oncology</i> (J 22)
Stratégie renforcée (contact des médias)	Le CIRC communique les documents finalisés, sous embargo, à ses principaux partenaires	Deux jours ouvrables avant la publication dans <i>The Lancet Oncology</i> (J 22)
Stratégie renforcée (contact des médias)	L'OMS communique les résultats aux régions OMS	Deux jours ouvrables avant la publication dans <i>The Lancet Oncology</i> (J 22, la publication se faisant à J 24 après la réunion)
Communication conjointe	Le CIRC et le DCO-OMS adoptent une stratégie commune	Calendrier et modalités à redéfinir conjointement par le CIRC et l'OMS

ENHANCED COMMUNICATION STRATEGY



STANDARD COMMUNICATION STRATEGY



Annexe 2

Procédure opérationnelle standard (SOP) : Programme des Handbooks du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) pour la prévention du cancer

Contexte

53. Les *IARC Handbooks of Cancer Prevention* (*Handbooks du CIRC*) suivent la même démarche que les *Monographies du CIRC* pour l'évaluation des données relatives aux interventions et stratégies de prévention du cancer. Les procédures sont décrites en détail dans les Préambules consacrés à la prévention primaire (2019) et à la prévention secondaire (2019) :

<https://handbooks.iarc.fr/documents-handbooks/hb-preamble-primary-prevention.pdf>;

<https://handbooks.iarc.fr/documents-handbooks/hb-preamble-secondary-prevention.pdf>.

54. Si besoin et avec l'accord du siège de l'OMS, il sera possible d'élaborer des documents additionnels en **Supplément** aux évaluations des *Handbooks du CIRC*.

Acteurs principaux

55. Un responsable du CIRC sera désigné pour chaque *Handbook*.

56. Pour chaque *Handbook*, le siège de l'OMS et éventuellement le ou les bureaux régionaux concernés seront invités à désigner un **représentant (point de contact de l'OMS)**.

57. Pour l'élaboration de lignes directrices ou de recommandations normatives en matière de dépistage et de diagnostic précoce du cancer par le siège de l'OMS, le programme des *Handbooks du CIRC* (IHB) sera invité à désigner un **représentant (point de contact du CIRC)**.

58. La Division de l'OMS impliquée (siège ou bureaux régionaux) et le degré d'interaction entre l'OMS et le programme des *Handbooks du CIRC* dépendront des interventions ou stratégies faisant l'objet de l'évaluation. Il est entendu que l'OMS peut décider de sa participation en fonction de la pertinence du sujet par rapport à son programme. La décision sera laissée à la discrétion du directeur du Département des maladies non transmissibles et de la santé mentale (MNT) du siège ou, éventuellement, du directeur du ou des bureaux régionaux concernés.

59. La coordination de la communication au sujet des évaluations s'appuiera sur ce qui a été décrit précédemment. Le cas échéant, le responsable de la communication du CIRC (COM du CIRC) collaborera avec le Département de la communication de l'OMS ou le point de contact de l'OMS.

Planification des réunions

60. Les *Handbooks du CIRC* synthétisent et évaluent les données disponibles concernant l'efficacité, l'efficience et les effets indésirables des interventions visant à prévenir le cancer. À l'issue de ces évaluations, ils abordent les principaux enjeux relatifs à l'application des mesures proposées, ainsi que leur impact sur la santé de la population. L'OMS élabore ensuite des documents normatifs adaptés au contexte propre à chaque pays et à chaque système de santé. Cette complémentarité permet de faire le lien entre l'évaluation, fondée sur des données probantes, de l'efficacité des interventions, et les recommandations relatives aux politiques de santé.

61. Comme le précisent les Préambules aux *Handbooks du CIRC*, les interventions ou stratégies sont sélectionnées sur la base de deux critères principaux : a) l'intervention présente une valeur préventive présumée, mais ses effets n'ont pas été formellement établis ; ou b) les données disponibles suggèrent que l'intervention est susceptible de réduire de manière significative l'incidence du cancer ou la mortalité par cancer, ou d'avoir un impact significatif sur un résultat intermédiaire connu pour être lié au cancer.

62. Le programme prévoit la publication d'un *Handbook* **tous les 18 mois**. La sélection des interventions à évaluer dépend des priorités de l'OMS, des priorités en matière de santé publique, des avancées scientifiques récentes et/ou de différents critères scientifiques et logistiques. Elle fait l'objet de discussions avec la Direction du CIRC, laquelle est responsable de la décision finale.

63. Le CIRC transmettra au point de contact du siège de l'OMS la liste des mesures de prévention retenues. Le siège de l'OMS disposera d'un **délai de deux semaines pour envoyer ses commentaires** quant à leur impact éventuel sur ses programmes de travail. A la suite de quoi, l'OMS pourra, si elle le juge utile, réviser certains documents, ou en élaborer de nouveaux, qui seront publiés sous forme de Supplément au *Handbook* du CIRC. Il peut s'agir de directives ou de recommandations de l'OMS, d'analyses d'impact sur les politiques, de considérations sur la mise en œuvre des mesures de prévention ou d'évaluations du rapport coût-efficacité (cf. paragraphe 68).

Notification et participation

64. Le programme IHB du CIRC annoncera le thème et les dates des réunions (séances des sous-groupes à distance et réunion plénière en présentiel) **environ 12 à 15 mois avant cette dernière réunion** (dénommée « réunion d'évaluation »). Cette annonce sera transmise au siège de l'OMS (et éventuellement aux bureaux régionaux), accompagnée d'une invitation à désigner un représentant (point de contact) (cf. paragraphe 70).

65. Les autres membres du personnel de l'OMS souhaitant participer à la réunion peuvent en informer le CIRC. Cette notification doit être reçue au moins six mois avant la date prévue de la réunion d'évaluation (environ deux mois avant les réunions des sous-groupes).

66. Les membres du personnel de l'OMS (dont le point de contact) participent aux réunions en tant que membres du Secrétariat conjoint CIRC/OMS. Il est demandé à ces derniers de remplir un formulaire simplifié de déclaration d'intérêts de l'OMS. Ces formulaires sont systématiquement évalués par le responsable de la bioéthique et de la conformité du CIRC, rattaché au Bureau de la Direction du CIRC.

67. Le siège de l'OMS informera le CIRC des politiques, directives ou recommandations de l'OMS, en vigueur ou en cours d'élaboration, relatives aux interventions que le programme IHB du CIRC envisage d'évaluer. Le CIRC pourra si besoin désigner des correspondants (points de contact) appelés à siéger au sein du Comité de pilotage chargé de définir les orientations de l'OMS, ou dans d'autres groupes chargés d'élaborer des guides techniques sur la prévention secondaire du cancer.

68. **Environ douze mois avant la réunion**, le programme IHB du CIRC organise une réunion préparatoire avec un petit groupe composé d'experts, de chercheurs du programme IHB, du Secrétariat du CIRC et du correspondant de l'OMS. Il convient de noter que les autres membres du Secrétariat conjoint CIRC/OMS ne sont pas invités, afin de limiter le nombre de participants et de favoriser les échanges directs.

69. Le Secrétariat CIRC/OMS s'engage à participer, dans la mesure du possible, à toutes les réunions des sous-groupes organisées à distance ainsi qu'à la réunion d'évaluation en présentiel.

70. Pour chaque *Handbook*, le Secrétariat CIRC/OMS se voit accorder un accès confidentiel aux documents de travail avant les réunions, qui ne pourront être utilisés qu'à l'intérieur du CIRC et de l'OMS.

Stratégie de communication et diffusion

71. Les évaluations des *Handbooks* s'adressent en premier lieu à la communauté scientifique, aux professionnels de santé et aux décideurs politiques.

72. Les résultats de la réunion sont publiés sous forme de *Special Report* dans une revue biomédicale de premier plan (actuellement le *New England Journal of Medicine*, NEJM), **généralement quatre à six mois après la réunion d'évaluation**. L'article est rédigé et co-signé par les membres du Groupe de travail et les chercheurs du programme IHB. Il présente les principales données scientifiques qui ont motivé les évaluations finales, ainsi que toutes les opinions minoritaires pertinentes émises par des experts, et les conflits d'intérêts déclarés par les auteurs (selon les formulaires de la revue). La contribution du Secrétariat conjoint CIRC/OMS peut être mentionnée en fonction de l'importance relative de sa contribution.

73. L'équipe COM du CIRC gère la stratégie de diffusion en collaboration avec le chef du programme IHB et le responsable de la réunion.

74. Les résultats de la réunion sont également publiés sur les réseaux sociaux du CIRC et sur son site internet, sous forme de communiqués de presse, *News*, foires aux questions, infographies, vidéos et autres supports de communication pertinents. Les projets de supports de communication seront transmis à l'OMS pour information **au moins trois semaines avant leur publication**.

75. Une fois l'article accepté pour publication, l'équipe COM du CIRC soumet le projet de communiqué de presse et de foire aux questions (ou les points à aborder) au Département de la communication de l'OMS et au point de contact désigné par l'OMS. Les commentaires doivent être formulés dans un délai maximum de **10 jours ouvrables**. En l'absence de retour au bout des 10 jours, le projet sera considéré comme approuvé.

76. La publication du *Special Report* dans le *NEJM* peut susciter un vif intérêt médiatique, en particulier si la revue diffuse son propre communiqué de presse via ses plateformes médiatiques. Le CIRC pourra alors transmettre son communiqué de presse, sous embargo, à certains médias. En outre, le CIRC désignera jusqu'à quatre porte-paroles répartis dans différentes régions géographiques afin de faciliter les relations avec les médias au niveau mondial. Le communiqué de presse et la foire aux questions seront transmis à tous les porte-paroles pour garantir la clarté et la cohérence de leurs déclarations ainsi que leur adéquation avec la position du CIRC.

77. L'équipe COM du CIRC transmet également, sous embargo, le communiqué de presse à sa liste de contacts et à certains autres grands acteurs concernés, **au moins deux jours ouvrables avant sa publication**.

78. Le Département de la communication de l'OMS peut diffuser, à titre d'information sous embargo, la version finale de ces documents, aux hauts responsables de l'OMS et des bureaux régionaux.

79. Le Département de la communication de l'OMS peut demander à son agent de liaison de se tenir à disposition pour répondre aux questions des médias.

80. Si l'OMS prévoit de publier un document complémentaire consacré à l'impact sur la santé publique et aux implications politiques de l'intervention à visée préventive décrite dans le *Handbook*, la stratégie de communication et de diffusion sera élaborée conjointement par l'équipe COM du CIRC et le Département de la communication de l'OMS.

Liste des abréviations

- CIRC : Centre international de Recherche sur le Cancer
- COM : Communication
- DCO-OMS : Département de la communication de l'OMS
- ESC : Branche Synthèse des données et classification
- IMO : Programme des *Monographies du CIRC*
- FAO : Organisation de Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- IHB : Programme des *Handbooks du CIRC*
- JECFA : Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires
- JMPR : Comité mixte FAO/OMS sur les résidus des pesticides
- MNT : Maladie non transmissible
- OMS : Organisation mondiale de la Santé
- ONG : Organisation non gouvernementale
- SOP : Procédure opérationnelle standard
- TLO: *The Lancet Oncology*